

**22 MSP CONVENTION D'OTTAWA**  
**DECLARATION NATIONAL DU CANADA**  
**Échange de vues général**

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,

Je vous remercie de me donner la parole. Nous sommes réunis ici à Genève à un moment où les principes qui sous-tendent nos efforts collectifs en matière de désarmement sont soumis à des tensions sans précédent. Le paysage de la sécurité mondiale évolue de manière inquiétante. La résurgence des conflits armés dans plusieurs régions, l'érosion des normes internationales établies de longue date et l'affaiblissement des institutions multilatérales constituent autant de défis qui requièrent notre attention immédiate.

Le Canada est de plus en plus préoccupé par les défis croissants qui pèsent non seulement sur les normes de la Convention d'Ottawa, mais aussi sur l'architecture plus large du désarmement qui a été mise en place au fil de décennies de diplomatie, de négociations et d'efforts de renforcement de la confiance. Les instruments qui ont forgé cette architecture – la Convention d'Ottawa, la Convention sur les armes à sous-munitons, la Convention sur certaines armes classiques, pour n'en citer que quelques-uns – ont été créés parce que la communauté internationale a reconnu que les conséquences humanitaires, développementales et sécuritaires de ces armes sont inacceptables. Ces traités représentent certaines de nos réalisations collectives les plus importantes.

Pourtant, aujourd'hui, ces acquis collectifs sont menacés, principalement en raison de la guerre illégale et injustifiable menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses actions dangereuses et déstabilisatrices à l'encontre d'autres États. C'est là la source de l'instabilité qui règne dans l'environnement sécuritaire international et l'une des principales raisons de l'érosion de la confiance dans l'ordre international fondé sur des règles.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a entraîné une augmentation de l'utilisation d'armes que la communauté internationale s'efforce depuis des années d'éliminer, en particulier les mines antipersonnel et les armes à sous-munitons. Son utilisation à grande échelle de mines antipersonnel a fait de nombreuses victimes civiles et contaminé de vastes zones de terres arables, au détriment de l'approvisionnement alimentaire mondial, et a laissé derrière elle des munitions non explosées dont le déminage prendra des décennies.

Et l'Ukraine n'est pas le seul État à devoir faire face à un tel héritage. Il existe des régions dans le monde qui continuent de subir les souffrances humaines durables et les conséquences généralisées de l'utilisation des mines antipersonnel. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un traité mondial, qui s'attaque à ce qui reste malheureusement un problème mondial.

Madame la Présidente,

L'impératif humanitaire qui a motivé la création de la Convention d'Ottawa reconnaît que les mines antipersonnel continuent de causer des dommages longtemps après la fin des conflits, souvent à l'encontre des personnes les moins aptes à se protéger : les enfants qui se rendent à l'école, les agriculteurs qui travaillent dans leurs champs et les familles qui rentrent chez elles. Notre engagement commun à interdire ces armes est fondé sur une nécessité humanitaire.

Le Canada souligne que les obligations découlant de la Convention restent contraignantes en tout temps et en toutes circonstances. Ce principe est essentiel. Le droit international humanitaire a été conçu pour réglementer la conduite des conflits armés. Les traités de désarmement connexes s'appliquent non seulement en temps de paix et de stabilité, mais aussi précisément pour guider les comportements pendant les périodes d'instabilité et de conflit, lorsque les risques pour les civils sont les plus élevés.

Le Canada affirme que la Convention d'Ottawa ne prévoit pas la suspension des obligations d'un État partie en réponse à un conflit armé. Les tentatives visant à réinterpréter, à affaiblir ou à appliquer de manière sélective les dispositions de la Convention nuisent à sa crédibilité et portent atteinte au système fondé sur des règles, qui sert depuis des décennies de fondement à une relative stabilité mondiale. Le Canada insiste sur le respect de ce traité et du régime international de désarmement au sens large. À une époque où les tensions géopolitiques s'intensifient, nous devons nous prémunir contre tout effritement des normes mondiales.

Le Canada continue de souligner que le droit international humanitaire constitue l'épine dorsale de notre cadre de désarmement. C'est le DIH qui établit les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution. C'est le DIH qui garantit que la dignité humaine reste au centre des préoccupations, même dans la conduite de la guerre. Et c'est grâce à l'interaction entre le DIH et les traités de désarmement que nous avons pu réussir à limiter les armes conventionnelles les plus aveugles et les plus dévastatrices.

Madame la Présidente,

Le Canada reste déterminé à collaborer avec tous ses partenaires afin de faire respecter et de renforcer les normes qui protègent les civils et favorisent la paix et la sécurité mondiales. Nous reconnaissions et apprécions le rôle particulier que joue la société civile dans la formulation et la défense des normes de la Convention. Au fil des ans, les organisations de la société civile, les démineurs humanitaires, les experts juridiques, les réseaux de survivants et les groupes de défense des droits ont maintenu leur engagement indéfectible à faire en sorte que le monde n'oublie pas les effets dévastateurs des mines antipersonnel, des munitions non explosées et des autres armes aveugles. Ces acteurs n'ont cessé d'appeler les États parties à réaffirmer leurs engagements, non seulement envers la Convention d'Ottawa, mais aussi envers l'ensemble des traités de désarmement. Leur rôle a été indispensable.

En conclusion, Madame la Présidente,

Le Canada invite tous les États parties à rester engagés dans le cadre de la Convention sur les mines antipersonnel, à engager un dialogue constructif et à travailler en collaboration pour combler les lacunes dans la mise en œuvre.

Veillons à ce que les acquis durement obtenus au cours des dernières décennies ne soient pas perdus et à ce que les générations futures héritent d'un monde dans lequel l'utilisation d'armes aveugles, telles que les mines antipersonnel, n'a pas sa place.

Je vous remercie.